Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

Publié le 3 0 AVR, 2024 ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

#### LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE - COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2023

#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### **SOMMAIRE**

- 1. Le cadre général du compte financier unique
- 2. La section de fonctionnement et annexe 1
- 3. La section d'investissement et annexe 2
- 4. Les données synthétiques du compte financier unique récapitulation annexe 3

Annexe 4: extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

#### 1. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au compte financier unique de l'exercice antérieur. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal Hameau de Sévigné, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Compte financier unique que la Commune de MOHON expérimente pour la première fois cette année 2024 pour l'exercice 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2023 ainsi que les comptes du Trésorier Municipal. C'est désormais un document unique de l'Ordonnateur et du Trésorier Municipal. Le Compte financier unique constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1er juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte financier unique du Lotissement Communal Hameau de Sévigné a été voté le 12 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique de notre Lotissement Communal Hameau de Sévigné.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

3 0 AVR. 2024

ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

### 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal Hameau de Sévigné.

Les recettes de fonctionnement correspondent à une opération de stock, à la vente de 2 lots et une subvention exceptionnelle du budget de la Commune pour couvrir le déficit 2022.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal Hameau de Sévigné pour l'année 2023 représentent 154 891.37 € de variation de stocks, 14 120.04 € de vente de 2 lots et 17 266.33 € de subvention exceptionnelle soit un total de 186 277.74 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par une opération de stock pour un montant de 182 058.80 € et un arrondi de TVA de 0.47 €.

Pour l'année 2023 elles représentent 182 058.80 € d'annulation du stock initial, 0.47 € d'arrondi de TVA et le déficit de l'année 2022 à reporter (- 17 809.54 €) soit un total de dépenses de fonctionnement de 199 868.81 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue un déficit de 13 591.07 €à reporter au budget de l'année 2024.

## b) <u>Les principales dépenses et recettes de la section</u>

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

### 3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le compte financier unique du Lotissement Communal Hameau de Sévigné regroupe :

- en dépenses : une opération de stock.
- en recettes : une opération de stock.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024 3 0 AVR. 2024

Publié le

ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal Hameau de Sévigné pour l'année 2023 représentent 182 058.80 € de reprise du stock initial de l'année 2022.

Les dépenses d'investissement représentent 154 891.37 € de constatation du stock final à la fin de l'année 2023 et le déficit de l'année 2022 à reporter (- 182 058.80 €) soit un total de dépenses d'investissement de 336 950.17 €.

Au total, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue le déficit de 154 891.37 € à reporter au budget de l'année 2024.

## b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

## . LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - RECAPITULATION

Présentation générale du Compte financier unique et détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice ci-joints (annexe 3)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MOHON le 30 avril 2024

Le 1er Adjoint au Maire suppléant du Maire,

Mr Bernard PERNE

ANNEXE 4 - CGCT - extrait de l'article L2313-1 qui suit :

86101	-LOT	SEVIGNE	моном
00101		OF A LOIAT	MOHOR

#### MANYEL

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Regulen préfecture le 30/04/2024 2024 Publié le 30/04/2024

ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

#### Solde prévisions / Chapitre / Article Réalisations nettes Annulations (c) Intitulé Prévisions (a) Émissions (b) réalisations (d=b-c) (a-d) total chapitre 011 Charges à caractère général total chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés total chapitre 014 Atténuations de produits 6588 Autres charges diverses de gestion courante 0,47 0,47 total chapitre 65 Autres charges de gestion courante 5,00 0,47 0,47 4.53 Total des dépenses de 5,00 0,47 0,47 4,53 gestion des services total chapitre 66 Charges financières total chapitre 67 Charges spécifiques total chapitre 68 Dotations aux provisions Total des dépenses réelles et 5,00 0,47 0,47 4,53 mixtes total chapitre 023 Virement à la section d'investissement 71355 182 058,80 Variation des stocks de terrains aménagés 182 058.80 total chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 182 058,80 182 058,80 182 058,80 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement total chapitre 043 Total des dépenses d'ordre de fonctionnement 182 058.80 182 058,80 182 058.80 Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 182 063,86 182 059.27 182 059.27 4,53 002 Résultat de fonctionnement reporté 17 809,5 Total des dépenses de la section de fonctionnement 199 873,34 182 059,27 182 059,27 17 814,0

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 \23

Regu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
1D : 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d≃b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
7015	Ventes de terrains aménagés		14 120,04		14 120,04	
	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 120,00	14 120,04		14 120,04	-0,04
total chapitre 73	Impôts et laxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
75738	Autres		17 266,33		17 266,33	
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		17 266,33	17 266,33		
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 271,33	34 532,66	17 266,33	17 266,33	5,00
Total des recettes de gestion des services		31 391,33	48 652,70	17 266,33	31 386,37	4,96
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		31 391,33	48 652,70	17 266,33	31 386,37	4,96
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		154 891,37		154 891,37	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 482,01	154 891,37		154 891,37	13 590,64
lotal chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		168 482,01	154 891,37		154 891,37	13 590,64
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		199 873,34	203 544,07	17 266,33	186 277,74	13 595,60
002 Résultat de fonctionnement reporté						

B6101 - LOT SEVIGNE MOHON

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture p 30/04/2024
Publié le Publié le ID: 056-215601345-20240412-25DEL 2024-BF
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée D2

Annexe 2	
----------	--

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 3 0 AVR, 2024

ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

В1

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d≍b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement						
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régles non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						
3555	Terrains aménagés		154 891,37		154 891,37	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	168 482,01	154 891,37		154 891,37	13 590,64
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		168 482,01	154 891,37		154 891,37	13 590,64
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		168 482,01	154 891,37		154 891,37	13 590,64

86101 - LOT SEVIGNE MOHON

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture in 30/34/3924 20224 Publié le AVII. 2024-BF

B1

Dépenses d'investissement - Vue détaillée	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d≂b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		182 058,80		Access of the Miles		
Total des dépenses de la section d'investissement		350 540,81	[		154 891,37	

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le 3 AVA, 2024

ID: 056-21560	1345-20240412-25DEI	L2024-BF

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d≂b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	168 482,01				168 482,01
total chapitre 20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	immobilisations reçues en affectation	•				
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Comple de liaison : affectation (budgets annexes - régles non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		168 482,01				168 482,01
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		<b>经产生的</b>			
3555	Terrains aménagés		182 058,80		182 058,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 058,80	182 058,80		182 058,80	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en Investissement		182 058,80	182 058,80		182 058,80	
Total des recettes d'investIssement de l'exercice		350 540,81	182 058,80		182 058,80	168 482,01
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Recettes d'investissement - Vue détaillée 86101 - LOT SEVIGNE MOHON

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le - J - J - A V R. - Z J Z 4 ID : 056-215601345-20240412-250EL2024-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d≃b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		350 540,81	182 058,80		182 058,80	168 482,01

HAMEAU DE SEVIGNE-MOHON (M57) - HAMEAU DE SEVIGNE MOHON 625 - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 39/04/2024 VP. 2024 Publié le JU AVR. 2024 ID : 058-215601345-20240412-25DEL2024-BF

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Annexe 3

•		(IIIC)			
	Détermination d	lu résultat c	umulé à la fin de l'exerc	ice N	
	Determination		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	T	1,	350 540,81	199 873,34	550 414,15
	Prévision budgétaire totale	- A	182 058,80	186 277,74	368 336,54
Recettes	Recettes réalisées (1)		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser		168 482,01	182 063,80	350 545,81
	Autorisation budgétaire totale	E	154 891,37	182 059,27	336 950,64
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	F	0.00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	G=B-E	27 167,43	4 218,47	31 385,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- U-B-E	-182 058,80	-17 809,54	-199 868,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-162 000,40		100 100 11
Solde (investissement) ou résultat de	Excédent /déficit	G + H	-154 891,37	-13 591,07	-168 482,44
clôture (fonctionnement)		I=C-F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)		-154 891,37	-13 591,07	-168 482,44
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-134 05 1,07		

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

HAMEAU DE SEVIGNE-MOHON (M57) - HAMEAU DE SEVIGNE MOHON 625 - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Recu en préfecture le 30/04/2024

Publié le J AVA 2024

ID: 056-215601345-20240412-25DEL 2024-BF

# I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	Montant 4 218,47
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-17 809,54
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	-13 591,07
Section d'investissement	In a series and a
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	27 167,43
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-182 058,80
Solde d'exécution de la section d'Invesilssement N = D+E, précédé de + ou -	-154 891,37
Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-194 691,37
ISolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	0,00
B : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-154 891,37

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas près en compte pour l'affectation du résistat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après la vote du compte financier.

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jo éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
- a) détient une part du capital ;
- b) a garanti un emprunt ;
- c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

- 5° Supprimé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégataires de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reç aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirecte compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

/ Rèçu en préfecture le 80/04/2024

/ Publié le rentes à l'exercice de la ID: 056-215601345-20240412-25DEL2024-BF

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.